

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1852

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Boucard et Mme Bay

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	1 500 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 500 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation à la responsabilité des adolescents, en particulier pour prévenir la violence et la radicalisation, est un enjeu essentiel au sein des établissements du second degré. Les conseillers principaux d'éducation (CPE) et l'équipe de vie scolaire jouent un rôle crucial dans cette démarche. En mettant en place des actions de sensibilisation et d'éducation, ils encouragent le respect d'autrui et la prise de conscience des conséquences des comportements violents, tout en abordant les risques de radicalisation.

Le dialogue avec les parents est également fondamental. En les associant au suivi de leurs enfants, les CPE établissent une coopération qui peut contribuer à résoudre des situations problématiques et à prévenir les dérives. Parallèlement, les instances représentatives comme le conseil de la vie collégienne permettent aux élèves de s'impliquer activement, leur offrant des espaces pour exprimer leurs préoccupations et développer leur sens des responsabilités.

La mise en œuvre de programmes de compétences psychosociales aide les adolescents à mieux gérer leurs émotions et à adopter des comportements constructifs. Ces outils sont cruciaux pour prévenir non seulement la violence, mais aussi les risques de radicalisation, favorisant ainsi un climat scolaire serein.

En somme, une approche globale qui allie prévention, éducation et engagement au sein de l'établissement scolaire est nécessaire pour transformer les comportements violents et les tendances radicales en actions positives, contribuant ainsi à la formation de citoyens responsables et respectueux.

Pour toutes ces raisons, cet amendement d'appel procède à une hausse de 1,5 millions d'euros de l'action 01 « Vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme 230 « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire », et d'autre part, afin de respecter les règles de recevabilité financière, à une baisse d'un même montant sur l'action 05 « Action internationale » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la même mission.